



DEMANDE D'ÉQUIVALENCE CQP APAM / CQP MAM

Conformément à l'arrêté du 26 novembre 2015 publié au Journal Officiel du 3 décembre 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles du CQP Moniteur Arts Martiaux, « dans les cinq ans suivant la date de publication de l'arrêté de renouvellement du présent CQP, les titulaires du CQP d'« assistant professeur d'arts martiaux » obtiennent sur demande auprès de la Confédération Française des arts martiaux et sports de combat, le CQP de « moniteur d'arts martiaux ».

Je, soussigné(e),

Nom :

Prénom :

Titulaire du diplôme CQP Assistant Professeur Arts Martiaux (APAM) :

Mention :

- Aïkido
- Aïkibudo
- Arts martiaux chinois externes
- Arts martiaux chinois internes
- Arts énergétiques chinois
- Judo-jujitsu
- Karaté et disciplines associées
- Kendo et disciplines associées
- Taekwondo et disciplines associées

Obtenu le* :

Numéro de diplôme* :

(*) Éléments indispensables à l'édition du diplôme sollicité

Demande la réédition de mon diplôme pour l'obtention du CQP Moniteur Arts Martiaux dans la même mention.

A,..... le,.....

Signature

PARTIE A REMPLIR OBLIGATOIREMENT POUR L'OBTENTION DU NOUVEAU DIPLÔME

Nom :		N° et voie	
Nom d'usage :		Bât, Appt, résidence...	
Prénom :		Code postal	
Sexe :		Ville	
Date de naissance :		Téléphone	
Lieu de naissance :		E-mail :	
Numéro de diplôme :		Date d'obtention :	

DEMANDE A ADRESSER A LA FÉDÉRATION CONCERNÉE PAR LA MENTION